

Assurance Cyclo/50cc



Conditions de souscription de notre produit d'assurance cyclo/50cc

Vous devez :

- En tant que souscripteur, être le propriétaire et titulaire de la **carte grise** française du véhicule,
- En tant que conducteur, être le **seul conducteur du véhicule** et avoir 14 ans minimum.

Si le conducteur désigné est mineur :

- Le souscripteur doit être le **représentant légal ou un parent** (père ou mère) du dit conducteur.

En tant que conducteur vous devez de plus (au cours des 36 derniers mois) :

- Ne pas avoir été condamné pour défaut d'assurance.

Votre véhicule :

- Est **immatriculé** ou en **cours d'immatriculation**,
- N'est pas un **véhicule de société**,
- Est un véhicule **de série courante** avec le moteur standard du constructeur, sans transformations de nature à modifier la puissance,
- N'est pas utilisé pour des **transports rémunérés de marchandises et/ou de personnes**.

Pour souscrire la garantie vol :

- Vous devez posséder un **antivol** mécanique **agrée SRA**, de type U ou chaîne ;
- Votre véhicule doit avoir fait l'objet d'un **gravage SRA** suivi d'une inscription au **fichier national ARGOS**.